

## **RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU TROIS JUILLET 2014**

Le Trois Juillet Deux Mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2014

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Pascal MAILLEY, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Corinne ROUHIER, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET.

Tous les conseillers sont présents.

Mme Marie-Christine CLOR est désignée secrétaire de séance.

-----

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

### **2014.07.01. CONVENTION FOURNITURE REPAS CANTINE.** *annule et remplace la délibération du 5 juin 2014.*

Mr le Maire présente au Conseil le nouveau projet de convention pour fourniture de repas à la cantine scolaire pour la saison 2014/2015. Le tarif du repas proposé est de 3.34 HT, soit une augmentation de 0.7 % par rapport à l'année précédente.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le prix du repas proposé par la Sarl GUILLAUD pour l'année scolaire 2014/2015 soit 3.34 H.T.
- Autorise le Maire à signer la convention de fourniture de repas pour la cantine scolaire établie sur cette base.

### **2014.07.02. TARIFS CANTINE 2014 / 2015**

Mr le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine pour la prochaine année scolaire, et rappelle les tarifs de l'an dernier : repas enfant : 4.75 €, repas adultes : 5.40 €.

Mr le Maire précise que le prix du repas pour l'année scolaire à venir est facturé 3.52 € TTC, soit une augmentation de 0.7 %.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le tarif de la cantine scolaire 2014/2015 comme suit :
  - **Repas enfant : 4.78 €**, soit 23.90 € le carnet de 5 tickets.
  - Repas adulte : 5.45 €

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE du 10 JUIN.**

Marie-Christine CLOR rend compte du dernier conseil d'école.

- 142 élèves sont inscrits au 10 juin, soit 46 en maternelle (2 classes) et 96 en élémentaire (4 classes).
- Le Conseil d'école a évoqué les nouveaux rythmes scolaires qui ont été validés pour la rentrée de septembre.
- Françoise PIC, intervient en tant qu'ATSEM, dans la classe de Mme REBOUL, deux heures le matin et une heure l'après-midi. Anne REBOUL devant avoir une classe composée exclusivement de maternelles l'an prochain souhaite une présence trois heures chaque matin. Le Conseil donne son accord pour 3 h de présence les lundis – mardis – jeudis – vendredis - matins, et 2 h de présence le mercredi matin.
- Travaux à prévoir : remplacement de l'interphone – remplacement du vidéoprojecteur du tableau numérique – joints fenêtres maternelle – lave-mains bas classe grande section maternelle – filets de football à réparer.
- Création d'un comité « rythmes scolaires » avec les délégués de parents et organisation d'une rencontre par période (de vacances à vacances).
- Demande des parents pour déplacer le parking à vélo. Les élus ont répondu négativement. Les galets seront supprimés pour une meilleure stabilité des deux-roues.

### **2014.07.03. CANTINE SCOLAIRE. CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE.**

Mr le Maire expose que pour le service de la cantine scolaire, il y a lieu de créer un poste temporaire à l'École durant l'année scolaire 2014/2015, à compter du 25 août 2014.

Le personnel recruté travaillera les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 11 H. à 15 H., soit 4 H. par jour pour le service de la cantine, la vaisselle et le ménage + ménage vacances scolaires.

Ce personnel pourra être amené à effectuer des heures complémentaires sur demande de la Mairie, notamment dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de C. Moine) :

➤ Décide de recruter un personnel temporaire à l'école pour le service de la cantine, pour une durée déterminée du 25 août 2014 au 10 Juillet 2015.

➤ Dit que ce personnel travaillera les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 11 H. à 15 H., et pourra effectuer des heures complémentaires sur demande de la Mairie. Il sera rémunéré au tarif horaire correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'Echelle III de la F.P.T.

➤ Dit que ce personnel bénéficiera de l'indemnité de congés payés au taux de 10 %.

### **MODIFICATION PLANNINGS DES AGENTS DE L'ECOLE.**

Marie-Christine CLOR informe le Conseil que dans le cadre de la mise en place des nouveaux horaires scolaires, il y a lieu de modifier les plannings des agents intervenant à l'école :

- Françoise PIC (temps partiel : 90 %) : Elle bénéficiait à ce jour d'un temps partiel à 80 %. Avec son accord, ce temps partiel sera modifié à 90 % à compter du 1<sup>er</sup> Septembre. Elle interviendra deux heures de plus en tant qu'ATSEM le mercredi matin, elle participera au temps d'activité périscolaire pour les maternelles jusqu'à 17 h. Une partie des ménages pendant les vacances lui est retirée.

- Stéfany GUILLAUD MAGNIN (Temps non complet : 90 %) : Elle interviendra trois heures de plus en tant qu'ATSEM le mercredi matin, elle participera au temps d'activité périscolaire pour les maternelles jusqu'à 17 h. Une partie des ménages des locaux scolaires lui est retirée.

- Laurence NION (Temps non complet : 50 %) : Elle interviendra le mercredi pour la garderie du matin et pour la garderie de 11h30 à 12h30. Elle interviendra pour le temps périscolaire et la garderie chaque soir de 15h45 à 18h45. Elle fera davantage de ménage dans les locaux scolaires.

- Sandrine GARCIA (agent contractuel) : En plus de la cantine, elle interviendra pour le temps d'activité périscolaire chaque soir, et en renfort à la garderie lorsque l'effectif sera supérieur à 20. Elle fera également du ménage dans les locaux scolaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (abstention de C. MOINE) approuve ces modifications de plannings et charge Mr le Maire de prendre les arrêtés nécessaires.

### **AUDIT ECLAIRAGE PUBLIC.**

Le bureau d'étude du SEDI a remis aux élus le rapport établi dans le cadre de l'audit de l'éclairage public. Il est rappelé que le Conseil Municipal avait approuvé cette étude en retenant la mission de base et la cartographie, et il est précisé que la cartographie n'a pas été remise à ce jour.

Lors de la présentation de ce rapport, il a été spécifié que :

- Sur les 20 tableaux électriques de commande, 9 ne sont pas conformes. Coût estimé : 7500 € ht, travaux à étaler sur deux ans.

- L'analyse ne préconise pas le changement du matériel, mais plutôt une économie de consommation par une meilleure programmation des temps d'éclairage et une graduation de la luminosité en fonction des sites. Mr le Maire précise qu'il est important que le centre-village reste bien éclairé, mais que certaines zones pourraient être éteintes une partie de la nuit. Le Conseil évoque également l'éclairage du chemin du dojo qui pourrait être réduit dans la durée.

- Il est précisé que les lumendars vieillissent mal, et qu'il faudrait les remplacer par des horloges astronomiques qui ne dérivent pas dans le temps. Coût 400 € pièce.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Christiane PEROT expose que la maison de retraite « Les Tournelles » de Virieu a le projet depuis plusieurs années d'organiser un séjour dans le Var pour une dizaine de résidents en avril 2015. Ce projet est estimé à 6 831 €, et il manque encore 1 042 € pour le financement de l'opération. La commune du Pin a accordé une subvention de 100 € en 2011, et le Conseil est sollicité pour une aide supplémentaire. Le Conseil attribue une subvention de 50 € et la délibération suivante est adressée en Sous-préfecture :

#### **2014.07.04. SUBVENTION LES TOURNELLES.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (Abstention de C. Moine) :

- Attribue une subvention de 50 € à la maison de retraite « Les Tournelles » de Virieu pour le projet de voyage dans le Var en avril 2015.

#### **2014.07.05. CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF.**

Mr le Maire informe le Conseil que quatre camps : un de cinq jours (4 nuits), deux de quatre jours (3 nuits), et un de quatre jours (sans nuit) sont organisés cet été dans le cadre de l'animation jeunesse. L'animateur titulaire devant obligatoirement être accompagné, il est nécessaire de créer un poste d'accompagnateur pour ces deux camps.

Mr le Maire propose de recruter un personnel dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif pour la durée de ces camps, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le recrutement d'un accompagnateur pour les quatre camps organisés dans le cadre de l'animation jeunesse aux mois de Juillet et août 2014.
- Approuve la signature avec le personnel recruté d'un contrat d'engagement éducatif pour 17 jours de travail et 4 jours de repos, soit 21 jours au total, et 10 nuits.
- Fixe le montant de la rémunération à 55 € par jour et 12 € par nuit.

#### **2014.07.06. REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Mr le Maire informe le Conseil que la société GROUPAMA, assureur de la commune, propose un remboursement d'honoraires d'avocats de 1 830.00 €, suite à la procédure devant le tribunal administratif et la cour d'appel avec la société Le Foyer de l'Isère. Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte le remboursement proposé par GROUPAMA pour les frais d'avocats dans l'affaire du Foyer de l'Isère, et en approuve le montant soit 1 830.00 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **✘ 2014.07.07. COMMISSION SOCIALE DU P.L.H.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose comme représentant dans les commissions de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS :

- **Commission sociale du COMITE LOCAL DE L'HABITAT :**
  - o Marie-Christine CLOR

✘ **BUREAU DE POSTE** : Mr le Maire informe le Conseil que comme chaque été, La Poste envisage la fermeture du bureau du Pin du 14 au 30 Août 2014. Mr le Maire précise que le responsable de La Poste de Virieu a demandé à le rencontrer rapidement pour parler du bureau de Poste du Pin. Cette rencontre aura lieu en Septembre.

✘ **ZONE ARTISANALE** : Mr le Maire informe le Conseil que suite à l'ouverture des plis le 30 juin, les offres des entreprises sont en cours de vérification. 16 entreprises ont répondu et l'offre retenue devrait avoisiner 100 000 €. Les travaux devraient débuter en septembre.

✘ **PETITE ENFANCE** : Mr le Maire informe le Conseil du message du Maire de Paladru. Il provoque une réunion extraordinaire des maires du tour du Lac pour évoquer la crèche de Paladru et les difficultés à organiser une mutualisation avec celle de Charavines par mauvaise volonté du personnel de Charavines. Il évoque même une possibilité de fermeture.

✘ **ARJOWIGGINS** : Mr le Maire indique que les conditions de licenciement sont en cours de négociation, ce qui explique les actions du personnel vis-à-vis de la direction, mais que l'espoir de revente de l'entreprise pourrait fortement limiter le nombre de licenciements. Le Pays Voironnais va financer un autre bureau d'étude pour la recherche d'un repreneur, car il semble que celui mandaté par l'entreprise ne soit pas suffisamment spécialisé pour cette opération.

✘ **AMBROISIE** : Christian MOINE présente des plants d'ambroisie aux conseillers municipaux.